



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 25-28 février 2020

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail pour 2020**Projet de programme de travail du sous-programme
« Transports » pour 2020****Note du secrétariat****Introduction**

1. Le présent document décrit le projet de programme de travail du sous-programme relatif aux transports (ci-après, le sous-programme) pour 2020. Le Comité des transports intérieurs (ci-après, le Comité) est invité à **l'adopter et à le recommander** au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le présent projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (éléments à livrer – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs extérieurs (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) qui peuvent faire obstacle à la réalisation de l'objectif visé.
3. L'objectif, le principal résultat escompté et les éléments à livrer inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2020. L'objectif du sous-programme est aligné sur les objectifs du développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains thèmes communs de la CEE pour lesquels il existe une convergence de plusieurs ODD¹. Ce type de collaboration permet de faire en sorte que le sous-programme bénéficie au mieux des synergies existantes, que ses travaux gagnent en efficacité et que soient multipliés les effets de l'action menée au titre de celui-ci pour aider les pays à appliquer les ODD. Les éléments à livrer au titre du sous-programme entrent dans les grandes catégories suivantes : a) la facilitation des travaux d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts ; b) la

¹ Les thèmes communs de la CEE sont les suivants : 1) Utilisation durable des ressources naturelles ;
2) Villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) Mobilité durable et connectivité intelligente ;
4) Mesure et suivi des ODD.



production et le transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) d'autres éléments livrables de fond ; et d) des éléments livrables ayant trait à la communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

I. Objectif et alignement sur les ODD

5. L'objectif auquel contribue le présent sous-programme de la CEE consiste à améliorer la viabilité des transports intérieurs en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, tant pour le transport de marchandises que pour la mobilité personnelle.

6. La responsabilité de ce sous-programme est confiée à la Division des transports durables.

7. L'objectif du sous-programme est aligné sur les objectifs de développement durable 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

8. L'alignement sur les ODD sert de cadre pour la contribution à la réalisation de l'objectif du sous-programme. C'est dans ce cadre que les équipes chargées du sous-programme mettront au point des activités intersectorielles avec les équipes de la CEE chargées d'autres sous-programmes, dès lors qu'il y aura complémentarité entre les cibles et les objectifs de développement durable visés de part et d'autre, conformément aux thèmes communs décrits au paragraphe 3 ci-dessus.

II. Principal résultat escompté pour 2020

Renforcement du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur

9. Les auteurs du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017* ont conclu que, si des progrès considérables avaient été accomplis au cours de la dernière décennie dans tous les domaines du développement, les avancées étaient inégales d'une région à l'autre et le rythme des progrès n'était pas suffisant pour atteindre pleinement d'ici à 2030 les cibles définies dans le cadre des objectifs de développement durable. Par exemple, en 2018, l'Assemblée générale a conclu, dans sa résolution [72/271](#), que la cible 3.6 (diminuer de moitié d'ici à 2020 le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route dans le monde) ne serait pas atteinte.

Une réponse adaptée à la situation

10. Le problème était que, malgré les efforts déployés au niveau mondial et les améliorations globales intervenues dans la région de la CEE, la tendance mondiale semblait aller dans le sens opposé.

11. Les données disponibles indiquent que les pays ayant adhéré au plus grand nombre de conventions et d'accords relevant du sous-programme obtiennent de meilleurs résultats en termes d'amélioration de la viabilité de leurs systèmes de transport.

12. Pour 2020, il est donc prévu de redoubler d'efforts dans le cadre du sous-programme pour : soutenir la mise en place de systèmes de transport intérieur viables sur le plan international et faire en sorte que ses activités profitent davantage à d'autres régions qui s'emploient à réduire le nombre de tués et de blessés sur les routes ; améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, y compris dans le domaine du transport des denrées alimentaires périssables ; et améliorer l'efficacité et la connectivité, notamment grâce à la numérisation et à la dématérialisation de la documentation dans les transports. Cela passe par la mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs, qui prévoit notamment d'encourager la participation de pays extérieurs à la région de la CEE aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires, et d'intensifier les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment par des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et des parties prenantes extérieures et la participation aux initiatives régionales et mondiales.

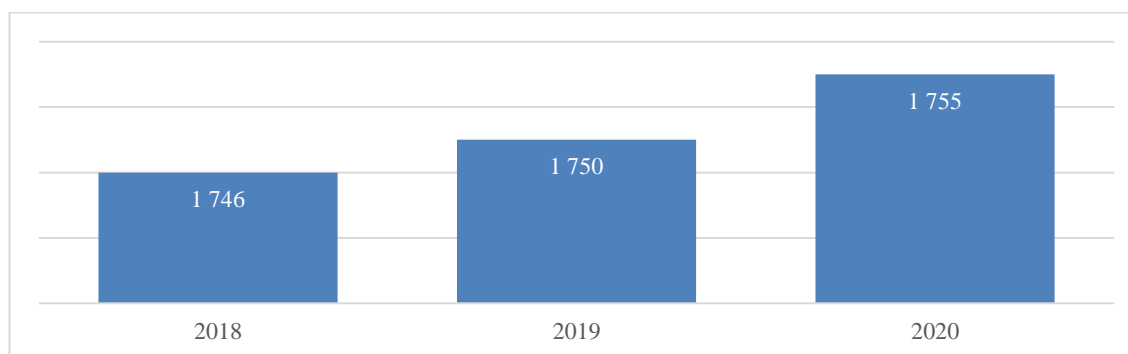
Des résultats concrets

13. Les résultats escomptés devraient contribuer au résultat, qui est le renforcement du cadre juridique et réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport terrestre.

14. Le résultat, s'il est atteint, se traduira notamment par une augmentation du nombre d'adhésions aux conventions et accords relevant du sous-programme dans le monde entier, comme le montre la figure.

15. S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs visés pour les thèmes communs suivants : utilisation durable des ressources naturelles ; villes intelligentes et durables ; mobilité durable et connectivité intelligente ; et accélération et suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Mesure des résultats : augmentation du nombre de parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la Commission économique pour l'Europe



16. Les principaux mandats du sous-programme sont définis dans les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : [58/9](#) (Crise mondiale de la sécurité routière), [68/269](#) (Amélioration de la sécurité routière mondiale), [69/137](#) (Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024), [69/213](#) (Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable), [70/197](#) (Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables), [70/217](#) (Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral), [72/212](#) (Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable) et [72/232](#) (Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral).

17. En 2018, dans sa résolution [72/271](#) sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, l'Assemblée générale a défini un nouveau mandat pour le sous-programme.

18. L'ensemble des mandats définis pour le sous-programme constitue le cadre législatif de ses éléments à livrer et continuera de guider ses travaux.

III. Facteurs extérieurs

19. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées parviennent à un consensus sur l'actualisation des instruments juridiques existants et l'élaboration de nouveaux instruments ; b) le contexte est favorable à l'adhésion aux conventions des Nations Unies relatives aux transports, ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur application effective à l'échelle nationale ; c) un climat politique stable sur le plan international favorise le développement des infrastructures et réseaux de transport et la facilitation du passage des frontières ; d) il existe une volonté politique de promouvoir la mobilité viable.

IV. Éléments à livrer en 2020

20. Le tableau ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les éléments à livrer qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

<i>Éléments à livrer</i>	<i>Prévus en 2020</i>
Éléments à livrer quantifiés	
A. Facilitation des travaux d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1 660
Documentation destinée au Comité des transports intérieurs et à ses organes subsidiaires	
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs	31
2. Documentation destinée au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	840
3. Documentation destinée au Groupe de travail du transport des denrées périssables	33
4. Documentation destinée au Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	214
5. Documentation destinée au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	32
6. Documentation destinée au Groupe de travail des statistiques des transports	14
7. Documentation destinée au Groupe de travail des transports routiers	10
8. Documentation destinée au Forum mondial de la sécurité routière,	16
9. Documentation destinée au Groupe de travail des transports par chemin de fer	12
10. Documentation destinée au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	11
11. Documentation destinée au Groupe de travail des transports par voie navigable	47
12. Documentation destinée au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	71
Documentation destinée au Conseil économique et social	
13. Documentation destinée au Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classement et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social	5
14. Documentation destinée au Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, relevant du Conseil économique et social	257
15. Documentation destinée au Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social	62
Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	
16. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	369
Séances du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires	
17. Séances du Comité des transports intérieurs	16
18. Séances du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	111

<i>Éléments à livrer</i>	<i>Prévus en 2020</i>
19. Séances du Groupe de travail du transport des denrées périssables	8
20. Séances du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	58
21. Séances du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	32
22. Séances du Groupe de travail des statistiques des transports	6
23. Séances du Groupe de travail des transports routiers	6
24. Réunions du Forum mondial de la sécurité routière	14
25. Séances du Groupe de travail des transports par chemin de fer	6
26. Séances du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	6
27. Séances du Groupe de travail des transports par voie navigable	18
28. Séances du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	46
Séances du Conseil économique et social	
29. Séances du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classement et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social	1
30. Séances du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, relevant du Conseil économique et social	29
31. Séances du Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social	10
Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	
32. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	2
B. Production et transfert de connaissances	
Coopération technique et projets sur le terrain (nombre de projets)	
33. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)	1
34. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)	1
Séminaires, ateliers et autres activités de formation (nombre de jours)	
35. Ateliers organisés à l'intention de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes dans la région de la CEE et dans les Parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs, sur : les systèmes de transport intelligents ; les statistiques des transports et les tendances en la matière ; les questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; et les accords et règlements sur les véhicules	9
36. Séminaires à l'intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur la Convention TIR et les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemin de fer transeuropéen	4
Publications (nombre de publications)	
37. Publications sur le transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	3
38. Publications sur les transports verts et sûrs et les questions transversales	8
39. Publications sur les Règlements relatifs aux véhicules	1
40. Publications sur les statistiques	1
Documents techniques (nombre de documents)	
41. Fiche d'information : ce qu'il faut savoir sur les ceintures de sécurité	1
42. Statistiques des transports – profils de pays	1
Éléments à livrer non quantifiés	
C. Éléments à livrer de fond	
Consultations, conseils et activités de promotion : services consultatifs à l'intention des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs ; à la facilitation des transports ; au franchissement des frontières ; à la sécurité routière ; à la construction des véhicules ; et au transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	
Bases de données et supports numériques de fond : actualisation et gestion de la Banque de données internationale TIR sur les entreprises de transport, y compris sa version en ligne ; mise en place et gestion du projet de Banque de données internationale TIR en ligne ; registre en ligne des dispositifs de scellement douanier et des timbres douaniers ; site Web de la Convention TIR ;	

Éléments à livrer

inventaire en ligne des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement ; mise au point et tenue à jour de l'Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer ; version électronique de la Convention sur la signalisation routière (e-CoRSS)

D. Éléments à livrer en matière de communication

Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et documents d'information : documents d'information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme

Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme

Plateformes numériques et contenu multimédia : plateformes numériques et contenu multimédia sur les transports et la mobilité durables ; actualisation et gestion du site Web du sous-programme

Annexe I

Détail des publications et des documents promotionnels proposés pour 2020

A. Publications en série

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue(s)</i>
1	Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) 3487	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	30	Anglais, français et russe		Anglais, français et russe : 50
2	Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29). Comment il fonctionne – Comment y adhérer 3488	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	100	Anglais	Arabe, chinois, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	1 000 (anglais), 0 (arabe), 0 (chinois), 300 (espagnol), 500 (français) et 300 (russe)
3	Bulletin de statistiques des transports 3498	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	200	Anglais	Pas de traduction	
4	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR 2021) (vol. I et II) 3500	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	Vol. I : 720 Vol. II : 760	Anglais et français	Russe (budget ordinaire)	200 (anglais), 80 (français), 40 (russe)
5	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN 2021) (vol. I et II) 3501	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	Vol. I : 640 Vol. II : 560	Anglais et français	Russe (budget ordinaire)	150 (anglais), 150 (français), 50 (russe)
6	Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) 3502	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	100	Anglais et français	Russe (budget ordinaire)	200 (anglais), 100 (français), 100 (russe)

B. Publications isolées

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue(s)
1	« Rail Review » – 3484	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	100	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	150 (anglais), 75 (français), 100 (russe)
2	Effets des changements climatiques sur les réseaux et les nœuds de transport et adaptation à ces changements 3490	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	150	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	150 (anglais), 80 (français), 80 (russe)
3	Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport 3494	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	150	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	150 (anglais), 80 (français), 80 (russe)
4	Transport intermodal et logistique	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	150	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	75 (anglais), 25 (français), 25 (russe)
5	BIM for Road Infrastructure: TEM requirements and recommendations 3544	ECE/TRANS/288, par. 121	Version électronique		100	Anglais	Pas de traduction	
6	Tools for asset management: TEM recommendations for road operators 3545	ECE/TRANS/288, par. 121	Version électronique		100	Anglais	Pas de traduction	
7	Tolling systems deployment in the TEM Network: Considerations and recommendations 3546	ECE/TRANS/288, par. 121	Version électronique		100	Anglais	Pas de traduction	

C. Documents promotionnels

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s)	Nombre d'exemplaires par langue(s)
1	Fiche d'information : ce qu'il faut savoir sur les ceintures de sécurité	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	20	Anglais	Français et russe	200 (anglais) 100 (français) 100 (russe)
2	Statistiques des transports – profils de pays	ECE/TRANS/288, par. 121	Versions papier et électronique	A4	20	Anglais	Français et russe	200 (anglais) 100 (français) 100 (russe)

Annex II

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

Résolutions de l'Assemblée générale

66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/221	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/162	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
72/230	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
72/234	Participation des femmes au développement
72/237	Coopération Sud-Sud
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

- 73/16 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
- 73/195 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- 73/227 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 73/231 Réduction des risques de catastrophe
- 73/236 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2006/38 Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
- 2013/1 Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

- A (64) Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
- A (65) Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
- A (66) Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
- A (68) Déclaration de haut niveau
- B (68) Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes portant autorisation relatifs au sous-programme

Sous-programme 2 Transports

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/9 Crise mondiale de la sécurité routière
- 68/269 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 69/137 Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- 69/213 Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable

70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Résolutions du Conseil économique et social

1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2017/13	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatrième session
ECE/TRANS/224	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) – 20 mesures à prendre au niveau mondial sur la période 2012-2020 »)
ECE/TRANS/236	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; et Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie)
ECE/TRANS/248	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session
ECE/TRANS/254	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session
ECE/TRANS/270	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)
ECE/TRANS/274	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session

B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
<i>Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports</i>	
E/ECE/TRANS/505/Rev.3	Accord de 1958 concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements
ECE/RCTE/CONF/4	Accord de 1997 concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles
ECE/TRANS/132	Accord de 1998 concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues
ECE/TRANS/ADN/CONF/10/ Add.1 et Corr.1	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125	Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)
